



Bataille judiciaire en perspective



Photo: DR/L'Union

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA bataille judiciaire qui va s'ouvrir entre l'armateur et les victimes sera probablement longue et dense. Me Anges Kevin Nzigou, l'avocat des victimes, dit ne pas être prêt à lâcher du lest. Celui dont le devoir sera de conseiller, représenter et défendre les victimes du naufrage du navire "Esther Miracle" peaufine déjà sa stratégie. En sus d'étoffer le dossier. Afin que face à ce terrible drame maritime, qui a endeuillé le Gabon, chacun puisse être mis devant ses responsabilités et que justice soit faite pour le bien des victimes. Pour l'instant, Me Anges Kevin Nzigou ne

souhaite pas s'exprimer officiellement sur la suite judiciaire qui sera donnée à cette affaire, comme il l'a souligné à notre rédaction. Car, selon lui, l'heure est plutôt à la collecte des moindres informations et autres renseignements susceptibles de démontrer que la compagnie Royal Cost, entre autres, est en faute. En effet, l'avocat au barreau du Gabon a souligné qu'à la faveur de sa dernière rencontre avec ses clients, il a précisé à ceux-ci que sa première déclaration publique se fera le jour même du dépôt de la requête. Pour le moment, le défendeur a confié à notre rédaction toute sa gêne de ne pas pouvoir prendre la parole pour dire quoi que ce soit à ce sujet pour le moment.

«...» lors de la rencontre avec le Premier ministre.

Solidarité nationale et non indemnisations

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

LE Premier ministre l'a rappelé samedi matin. Il n'est pas question d'indemnisations, du moins pas à ce stade. (...) sinon cela signifie que l'État reconnaît ses responsabilités. Il s'agit de soutenir les familles dans une solidarité nationale voulue par le chef de l'État pour les aider et les accompagner à enterrer leurs morts." Des enterrements individuels, poursuit-il, pas d'obsèques nationales, donc. "Chacun va enterrer ses défunts dans la dignité et l'intimité familiales, du moins pour les familles dont les

dépouilles ont été identifiées". Et pour aller au bout de sa logique, l'État a mis en place un guichet unique au niveau de la Croix-Rouge pour faciliter l'obtention des documents administratifs liés à ces enterrements. Les actes de décès, le permis d'inhumer seront établis au niveau de la Croix-Rouge par les services compétents et habilités de l'État. Le locataire du 2-Décembre précise que cette décision de solidarité nationale n'a rien à voir avec les responsabilités qui pourraient être dégagées par la suite concernant les indemnisations par les assurances ou encore les responsabilités éventuelles de l'armateur ou celles qui pourraient être dégagées lors de l'en-

quête. "Nous confirmons que les enquêtes se poursuivent pour comprendre dans la chaîne de décision les dysfonctionnements éventuels qu'il y a eu et les responsabilités à établir ; l'enquête pénale aussi est ouverte, ceci indépendamment des poursuites qui pourraient être engagées par les familles", éclaircit le chef du gouvernement. Des familles qui saluent cet accompagnement, tant nombreux appelaient justement à l'aide, partagent leur porte-parole, Jeef Bantsantsa. Les suites d'un décès étant assez lourdes. "Ça va soulager les dépenses. D'autres estiment aussi que l'État est dans son rôle d'accompagner les familles dans une certaine



Photo: HNM

mesure." À noter que chacun peut déjà

aller récupérer la dépouille de son parent pour l'inhumer.